

ADDITIF N°01

ABROGEANT CERTAINES INFORMATIONS ANTERIEURES CONTENUES DANS LA DEMANDE DE COTATION N°01-26/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2026 DU 27 AVRIL 2026 RELATIVE A L'ACQUISITION DE DEUX KITS D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES COMPLETS (ORDINATEURS, MODEM WIFI, ANTIVIRUS, REGULATEUR DE TENSION, IMPRIMANTE ET SCANNERS).

REFERENCES ET PAGE	AU LIEU DE	LIRE
PIECE N°1 Avis de Demande de Cotation Page 3	10. REMISE DES COTATIONS Chaque offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS, au plus tard le 27 mai 2026 à 14 heures.	13. REMISE DES OFFRES Chaque offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS, au plus tard le lundi 01 ^{er} juin 2026 à 13 heures.
PIECE N°1 Avis d'Appel d'Offres Page 3	11. OUVERTURE DES PLIS L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 27 mai 2026 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de MINCOMMERCE dans la salle de Conférence du Ministère du Commerce.	11. OUVERTURE DES PLIS L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le lundi 01 ^{er} juin 2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de MINCOMMERCE dans la salle de Conférence du Ministère du Commerce.
PIECE N°2 Règlement de la Demande de Cotation Page 18	ARTICLE 9 DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES COTATIONS Les Cotations doivent être reçues à l'adresse, heure et à la date indiquée dans l'avis de Demande de Cotation. <ul style="list-style-type: none">▪ Date : 27 mai 2026▪ Heure : 14 heures précises.	ARTICLE 9 DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES COTATIONS Les Cotations doivent être reçues à l'adresse, heure et à la date indiquée dans l'avis de Demande de Cotation. <ul style="list-style-type: none">▪ Date : 01^{er} juin 2026▪ Heure : 13 heures précises.
PIECE N°2 Règlement de la Demande de Cotation Page 19	ARTICLE 10 L'OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 27 mai 2026 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de MINCOMMERCE dans la salle de Conférence du Ministère du Commerce.	ARTICLE 10 L'OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 01 ^{er} juin 2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de MINCOMMERCE dans la salle de Conférence du Ministère du Commerce.



*Luc Magloire
Mbanga Atangana*